

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 8

A retenir :

Mildiou : la vigne doit être protégée

Oïdium : la vigne doit être protégée

Black rot : traitement en même temps que le mildiou ou l'oïdium

Tordeuse : peu de risque

Cicadelle vertes : nombre très faible

Mildiou :

Le temps devrait être plus calme cette semaine. Il ne devrait pas y avoir de nouvelles contaminations *Ne renouvelez le traitement que si de nouvelles pluies conséquentes sont annoncées ET que vous êtes en toute fin de rémanence.*

Oïdium :

Les symptômes d'oïdium se multiplient. En cette période de forte sensibilité, la vigne doit être protégée. Attention c'est le dernier traitement « systématique » Les traitements suivants seront conditionnés à la présence d'oïdium sur la parcelle.

Renouvelez le traitement uniquement s'il arrive en fin de rémanence

Préconisations Optidose, module IFV :

Pour des vignes à 80 cm de haut en moyenne : 60 % de la dose homologuée pour le mildiou et l'oïdium

Pour des vignes à 1m de haut : 70% de la dose, pour les 2 maladies également

Black rot :

Utilisez un produit oïdium ou mildiou également homologué black rot

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.
Rédaction: Véronique Sarrot*

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès -BP 1727 -03017 Moulins cedex
Tél: 04 70 48 42 42 -Fax 04 70 46 30 69 -cda.03@allier.chambagri.fr*

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 8

Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Cependant, des alternatives préventives existent

Vous trouverez ci-dessous différents liens:

- pour retrouver l'ensemble des matières actives des produits utilisables :

[e-phy catalogue produits phyto](#)

- l'état des lieux 2022 des résistances aux différentes molécules utilisées :

<https://www.vignevin.com/wp-content/uploads/2022/01/Note-technique-commune-vigne-2022-Vdef.pdf>

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.
Rédaction: Véronique Sarrot*

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès - BP 1727 - 03017 Moulins cedex
Tél: 04 70 48 42 42 - Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr*